



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2204

Lyon 8e - Déclassement partiel du groupe scolaire Louis Pasteur situé 11 rue de Narvik, ZAC Mermoz Sud - EI 08008

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIH (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2204 - LYON 8E - DECLASSEMENT PARTIEL DU GROUPE
SCOLAIRE LOUIS PASTEUR SITUE 11 RUE DE NARVIK,
ZAC MERMOZ SUD - EI 08008 (DIRECTION CENTRALE DE
L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le quartier Mermoz Sud fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain permettant à terme une amélioration de la qualité de vie pour les habitants. Le projet urbain prévoit de renouveler et réhabiliter une partie du parc de logement, restructurer les espaces publics, créer des locaux d'activité et un pôle sportif et culturel, et de démolir/reconstruire les deux établissements scolaires du quartier, le groupe scolaire Louis Pasteur et l'école Olympe de Gouges. Afin de mettre en œuvre le projet urbain, une ZAC a été créée par délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016. Elle est menée en régie directe par la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon est propriétaire du tènement bâti cadastré AW 13, sur lequel est édifié l'actuel groupe scolaire Louis Pasteur, situé au 11 rue de Narvick à Lyon 8^{ème}, lequel est le premier concerné par la restructuration susvisée, les travaux de démolition ayant débuté dès septembre 2022. Sa démolition totale et la reconstruction d'un groupe scolaire neuf comportant 14 classes est inscrite au projet de programme des équipements publics de la ZAC Mermoz Sud, approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2022/1524 du 27 janvier 2022.

Après démolition du groupe scolaire Pasteur, l'ilot actuel sera recomposé pour accueillir le nouveau groupe scolaire, un équipement sportif et culturel, ainsi qu'un programme de logements dont une partie des terrains d'assiette doit être cédée par la Ville à la Métropole de Lyon en sa qualité d'aménageur de la ZAC.

Le groupe scolaire ayant été libéré dès juillet 2022, vous avez, par délibération n° 2022/2075 du Conseil municipal du 10 novembre 2022, prononcé en conséquence, la désaffectation du domaine public à usage scolaire du groupe scolaire Louis Pasteur, situé sur la parcelle cadastrée AW 13.

Afin de permettre la cession à la Métropole de Lyon des emprises destinées à la réalisation des programmes de logement, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal de deux emprises d'environ 105 m² et 2521 m², identifiées AW 13p (d) et AW 13p (b) sur le plan annexé à la présente délibération, à prélever sur la parcelle AW 13. Un document d'arpentage sera dressé pour créer lesdites parcelles.

Une délibération portant sur la cession de ces emprises à la Métropole de Lyon vous sera proposée ultérieurement.

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2022/1524 du 27 janvier 2022 et n° 2022/2075 du 10 novembre 2022 ;

Monsieur le Maire du 8^{ème} arrondissement ayant été consulté pour avis par courrier en date du 9 novembre 2022 ;

Vu ledit plan ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal prononce le déclassement de deux parcelles de 105 m² et 2 521 m² environ à détacher de la parcelle AW 13, située 11 rue de Narvik à Lyon 8^{ème}, occupée par le groupe scolaire désaffecté Louis Pasteur.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET